

A faint, white line-art representation of the Orion constellation is overlaid on a light grey background. The stars are represented by small white dots of varying sizes, connected by thin white lines.

# CERCLE ORION

Comprendre le monde  
pour le transformer

---

**Quelle diplomatie pour la France  
dans l'Indopacifique ?**

5 mars 2021

---

Paris / Londres / Bruxelles / Luxembourg

**« *La France est une puissance de l’Océan indien et du Pacifique.* »**

**Jean-Yves le Drian, *Déclaration sur la politique de défense de la France et la zone Asie-Pacifique*, prononcée le 2 juin 2013 à l’occasion du dialogue de Shangri-La**

**Rapport rédigé par Adrien Martin, membre du Comité Europe et Affaires Internationales du Cercle Orion**

Ce rapport vise à dynamiser la diplomatie française dans l’Indopacifique, en renouvelant son fonctionnement et en lui assignant des objectifs stratégiques, militaires et économiques bien définis.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>PARTIE I – Recommandations concernant l’appareil diplomatique français.....</b>	<b>5</b>
I. Différencier l’offre diplomatique française dans la région par rapport à celle des autres pays européens, en s’inspirant des principes énoncés en 1966 par le Président Charles de Gaulle à Phnom Penh : paix, non-alignement, souveraineté et respect de l’intégrité territoriale, aide à l’édification nationale ( <i>nation building</i> ) .....	5
II. Résoudre les problèmes de fonctionnement internes de la diplomatie française, en répartissant les compétences d’une manière qui permette à la France de bien se positionner face aux enjeux du XXI <sup>e</sup> siècle, et en refaisant de la diplomatie un sujet non plus technocratique mais politique. ....	6
III. Concevoir pour l’Indopacifique une diplomatie qui intègre pleinement et activement les communautés françaises de l’étranger.....	7
IV. Créer une diplomatie d’influence qui intègre les outils numériques et les médias modernes. 7	
V. Développer l’OIF en s’inspirant des réalisations du Commonwealth pour regagner le terrain perdu auprès des pays francophones de l’Indopacifique.....	7
<b>PARTIE II – Recommandations d’ordre militaire et stratégique .....</b>	<b>9</b>
I. Accroître la présence militaire française en Asie du Sud-Est en s’engageant dans des partenariats bilatéraux conçus sur le modèle de celui unissant Paris à Singapour.....	9
II. Faire de l’axe Paris-Delhi-Canberra une réalité stratégique incontournable.....	10
III. Avec l’aide de nos partenaires européens, acquérir notre autonomie stratégique vis-à-vis des Etats-Unis, en concevant une diplomatie indépendante de Washington, sans lui être pour autant opposée.....	10
IV. Accélérer la mutualisation de l’effort de guerre français dans la zone saharo-sahélienne ....	11
V. Organiser une réponse coordonnée au terrorisme islamique qui sévit dans la région .....	11
<b>PARTIE III – Recommandations d’ordre économique .....</b>	<b>12</b>
I. Compenser le manque de flexibilité de la diplomatie française en matière commerciale par des accords sur les barrières non tarifaires aux échanges .....	12
II. Promouvoir au sein des institutions européennes une approche plus volontariste du développement des « régions ultrapériphériques ».....	12
<b>Bibliographie .....</b>	<b>14</b>

## Introduction

De toutes les grandes puissances européennes, à l'exclusion du Royaume-Uni, la France fut la première à adopter dans le lexique officiel de sa diplomatie le terme d'Indopacifique. Le parcours fut pourtant semé d'embûches, tant le terme était connoté : apparu à Washington lors du premier mandat de Barack Obama, il ne tarda pas à être associé, dans toutes les ambassades du monde, à un subterfuge américain visant à endiguer l'émergence de la Chine. Cela étant dit, en parallèle de l'adoption du terme d'Indopacifique, les plus hauts responsables de la diplomatie française ont également laissé se faufiler, au gré des communiqués, l'expression d'autonomie stratégique. Cette opposition entre deux tendances contraires – l'une favorable à un alignement stratégique sur les Etats-Unis, l'autre au déploiement d'une diplomatie autonome – est au cœur de la stratégie française dans l'Indopacifique, et permet d'appréhender cet espace dans sa cohérence.

Avec 54 000 inscrits aux registres tenus par les consulats en Asie du Sud-Est<sup>1</sup>, et 145 000 personnes au total pour l'Asie-Océanie entière, l'Indopacifique concentre près des 8% de la population française expatriée<sup>2</sup>. 93% de la zone économique exclusive de la France est située dans les océans Indien et Pacifique, les groupes français y comptent 7 000 filiales, et la France réalise plus de 10% de ses échanges commerciaux avec des pays de la région. Il va donc sans dire que la France a des intérêts vitaux dans l'Indopacifique, et que son engagement dans cette région du globe se doit d'être à la hauteur.

En complément du Livre blanc « Stratégie Asie-Océanie 2030 », le cercle Orion a pris l'initiative de formuler douze propositions visant à dynamiser la diplomatie française dans l'Indopacifique, en renouvelant son fonctionnement (I) et en lui assignant des objectifs stratégiques, militaires (II) et économiques bien définis (III).

---

<sup>1</sup> Coopération française en Asie du Sud-Est - La France à Singapour ([ambafrance.org](http://ambafrance.org))

<sup>2</sup> Asie - Océanie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ([diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr))

# PARTIE I – Recommandations concernant l’appareil diplomatique français

Présente dans l’Indopacifique depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, la diplomatie française a, par rapport à celle d’autres pays européens, le privilège du commencement. Néanmoins, elle pâtit aujourd’hui encore du manque de ressources et d’une dérive bureaucratique. Si des efforts colossaux ont été consentis ces dernières années en la matière, il est essentiel de mener cette dynamique à son terme. Cinq propositions doivent être placées au cœur de l’action politique.

## **I. Différencier l’offre diplomatique française dans la région par rapport à celle des autres pays européens, en s’inspirant des principes énoncés en 1966 par le Président Charles de Gaulle à Phnom Penh<sup>3</sup> : paix, non-alignement, souveraineté et respect de l’intégrité territoriale, aide à l’édification nationale (*nation building*)**

Au cours des dernières décennies, la diplomatie française dans l’Indopacifique s’est cantonnée à la défense de l’ordre institutionnel libéral né en 1945 : la démocratie, le libre-échange, l’Etat de droit et les institutions multilatérales ont été au cœur du discours transmis par le Quai d’Orsay à ses interlocuteurs dans la région.

Si la France se doit bien sûr de continuer à défendre ces valeurs indispensables à la stabilité et à la prospérité de l’Indopacifique, elle doit également faire entendre distinctement sa voix dans une arène déjà bien remplie. La compétition géopolitique et économique entre Etats, qui s’est intensifiée depuis la fin de la Guerre Froide, a en effet amené les Asiatiques à s’interroger sur ce que les Européens peuvent apporter à la région, et sur les partenariats à privilégier. Dans ce contexte, il est essentiel que la France se démarque et fasse preuve de singularité face aux diplomates allemands, britanniques et américains.

Il semble ainsi indispensable de replacer les principes de souveraineté, de non-alignement et d’intégrité territoriale au cœur de la diplomatie régionale de la France. Un mouvement important dans ce sens a d’ores et déjà été effectué en 2018 par le Président de la République dans son discours de Sydney<sup>4</sup>, dans lequel il a insisté sur le concept de souveraineté. Cette dynamique doit être poursuivie et menée à son terme, en la reliant à la diplomatie gaullienne pour lui procurer davantage de légitimité historique aux yeux du public français, mais aussi aux yeux des Asiatiques.

---

<sup>3</sup> C. de Gaulle, *Discours prononcé à Phnom Penh le 1<sup>er</sup> septembre 1966*.

<sup>4</sup> E. Macron, *Discours à la communauté française à Sydney en Australie*, 2 mai 2018.

## **II. Résoudre les problèmes de fonctionnement internes de la diplomatie française, en répartissant les compétences d'une manière qui permette à la France de bien se positionner face aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle, et en refaisant de la diplomatie un sujet non plus technocratique mais politique.**

La diplomatie indopacifique de la France a fait l'objet de dérives technocratiques et a été sujette à la multiplication des structures et des interlocuteurs. Elle n'est plus lisible, ni pour nos citoyens, ni pour nos partenaires. Cette dérive a été facilitée par le fait que le public français a tendance à se désintéresser des enjeux propres à l'Indopacifique, du fait de l'éloignement géographique. Or la diplomatie ne devrait pas être un sujet technocratique, mais politique. A l'heure où la démocratie est en recul à l'échelle du globe<sup>5</sup>, il est indispensable que les stratégies déployées par la France soient d'être en accord avec la conception qu'ont les citoyens de la place de leur pays dans le monde. L'Indopacifique doit revenir au centre du débat politique.

Afin de montrer au monde que le concept d'Indopacifique a désormais sa place dans la diplomatie française, il convient d'opérer un redécoupage des directions géographiques du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, pour créer une direction d'Afrique d'une part, et une direction de l'Indopacifique d'autre part. Ce changement organisationnel montrera que l'emploi du terme par le Président de la République et par les communications officielles du Quai d'Orsay est tout sauf rhétorique.

Il est également temps pour la France de formuler une véritable stratégie pour l'Indopacifique. Trop longtemps, la France n'a fait que formuler des aspirations et mettre en place des politiques, sans stratégie prédéfinie et en fonction des opportunités qui se présentaient. Cette approche consistant à faire feu de tout bois n'est pas soutenable sur le long terme. A ce titre, le Livre blanc « Stratégie Asie-Océanie 2030 » est bienvenu, mais gagnerait à être étoffé.

Puisque le pouvoir parlementaire joue un rôle de premier plan dans les pays de l'Indopacifique et dans leur transition vers la démocratie pluraliste, la France se doit de développer sa diplomatie parlementaire au-delà du simple appareil<sup>6</sup>, tout en se gardant d'empiéter sur les prérogatives de la présidence de la République en la matière.

---

<sup>5</sup> En ce sens, voir l'indice de démocratie publié chaque année par *The Economist*.

<sup>6</sup> En ce sens, voir le colloque du Sénat et de l'Assemblée nationale en date du 23 mai 2001, *La diplomatie parlementaire*.

### **III. Concevoir pour l'Indopacifique une diplomatie qui intègre pleinement et activement les communautés françaises de l'étranger.**

Trop longtemps, les Français de l'étranger ont été ignorés dans les étapes de conception et d'exécution de la diplomatie française dans l'Indopacifique. Le grand débat national a ainsi été l'occasion pour les Français établis hors de France de revendiquer un rôle plus actif dans les processus de décisions en matière diplomatique.

Les Français de l'étranger ont une connaissance fine de leur pays d'accueil et disposent également de réseaux qui pourraient s'avérer fort utiles au Quai d'Orsay. Mieux intégrer nos communautés d'expatriés par une approche plus volontariste de la diplomatie permettrait à la France de consolider son statut de grande puissance de l'Indopacifique.

Cette intégration passe par des consultations sectorielles régulières et par davantage de transparence et d'accessibilité en matière administrative.

### **IV. Créer une diplomatie d'influence qui intègre les outils numériques et les médias modernes.**

La diplomatie française a effectué des progrès considérables en ce sens, avec une meilleure implantation sur les applications mobiles, sites et réseaux sociaux. Il reste encore possible de mieux faire connaître l'action du Ministère des Affaires étrangères et de promouvoir davantage l'image de la France en accordant davantage de moyens aux médias utilisés par la diplomatie française (Afrimedia, Mondoblog, FMM, TV5 Monde, CFI). Cette proposition est de première importance dans l'Indopacifique puisque le rayonnement culturel français y demeure moins important qu'à d'autres endroits du globe.

Développer par tous les moyens l'influence française, et renforcer le poids de ce concept par rapport au *soft power* anglo-saxon. Pour ce faire, la France doit mobiliser ses enseignants et ses chercheurs, et réhabiliter la pensée française en géopolitique.

### **V. Développer l'OIF en s'inspirant des réalisations du Commonwealth pour regagner le terrain perdu auprès des pays francophones de l'Indopacifique.**

Ces initiatives peuvent être diverses : par exemple, la France pourrait proposer dans certains pays l'assistance consulaire des ambassades françaises aux citoyens de pays de l'OIF qui ne sont pas représentés dans ledit pays. Il pourrait également être envisagé de mettre en place une « Charte Bleue de la Francophonie », sur le modèle de la *Commonwealth Blue Charter*, et de donner à l'OIF une dimension économique, avec un agenda inspiré du *Commonwealth Connectivity Agenda* et du *Commonwealth Marine Economic Programme*.

La France se doit également d'inciter les pays francophones de la péninsule indochinoise à développer leurs échanges et leurs liens de coopération, plus qu'ils ne le font déjà au sein de l'ASEAN. Elle pourrait promouvoir la constitution d'une organisation régionale intégrée des pays francophones, structurée autour de la vallée du Mékong.



## PARTIE II – Recommandations d’ordre militaire et stratégique

Avec près de 8 000 hommes déployés sur les îles de l’Indopacifique<sup>7</sup> et une quinzaine de bâtiments présents dans la zone<sup>8</sup>, la France dispose d’une capacité de projection enviable, que ce soit en Océanie, en Asie du Sud ou en Asie de l’Est. Elle peut également compter sur des réseaux d’alliances qui démultiplient sa puissance, qu’il s’agisse de l’OTAN (Royaume-Uni, Etats-Unis) ou de partenariats bilatéraux privilégiés (Inde, Australie, Singapour). La position stratégique française dans la région est donc solide, elle n’en est pas moins discrète ; et si le concept anglo-saxon de « pivot asiatique »<sup>9</sup> est inadapté à la réalité de la puissance française au XXI<sup>e</sup> siècle, il apparaît néanmoins que la France aurait à gagner à réallouer une part substantielle de ses ressources militaires dans la zone indopacifique. Cet objectif sera atteint grâce aux cinq propositions suivantes.

### I. **Accroître la présence militaire française en Asie du Sud-Est en s’engageant dans des partenariats bilatéraux conçus sur le modèle de celui unissant Paris à Singapour**

Cette relation, qui comprend entre autres un partenariat stratégique, l’échange d’expertise, la participation croisée à des entraînements et à des exercices, des rencontres régulières entre ministres de la Défense et états-majors, ainsi que des programmes d’équipement des forces et de R&T, pourrait être utilisée comme modèle pour développer les liens de sécurité entre la France et d’autres pays de l’Indopacifique, à l’image du Vietnam et de la Thaïlande.

Ces partenariats viseraient à accorder à la France l’usage de bases aériennes ainsi que des droits de mouillage dans des ports mieux situés et de plus grande envergure que les installations françaises locales. Ils rendraient possible un quadrillage efficace de la région par les forces françaises. Pour que celui-ci soit opérant, l’ambition française doit être de porter le nombre de bâtiments patrouillant dans la zone d’une quinzaine à vingt-cinq d’ici la fin de la décennie 2020.

Cette capacité de projection renforcée a d’autant plus d’importance que la convention de l’ONU sur la loi maritime s’érode et que les conflits territoriaux resurgissent en mer de Chine méridionale. Une présence militaire réaffirmée permettrait à la France de prendre un rôle plus actif dans la défense du multilatéralisme et des décisions prises par les institutions internationales (à l’image de la sentence arbitrale *Philippines v. China* de 2016<sup>10</sup>).

---

<sup>7</sup> Site officiel de la diplomatie française.

<sup>8</sup> Site officiel du ministère de la Défense.

<sup>9</sup> Discours d’Hillary Clinton à Washington le 14 janvier 2011 ; Discours de Barack Obama à Tokyo, 13 novembre 2009.

<sup>10</sup> Cour permanente d’arbitrage, n°2013-19, 12 juillet 2016.

## II. Faire de l'axe Paris-Delhi-Canberra une réalité stratégique incontournable

L'axe Paris-Delhi-Canberra, qui s'est consolidé à grande vitesse dans la décennie 2010, manque encore d'interopérabilité sur le terrain. Afin de remédier à ces carences, la France devrait s'inspirer des *Five Power Defense Arrangements* anglo-saxons pour développer des partenariats avancés avec l'Inde et l'Australie en matière de cybersécurité, de projection navale et d'opérations interarmes. Le développement de l'interopérabilité de l'axe Paris-Delhi-Canberra doit passer par la commercialisation de matériel français (Rafale, sous-marins<sup>11</sup>). Comme le font déjà les Etats-Unis, la France doit soutenir activement ses industriels lors des appels d'offres lancés par l'Inde et l'Australie.

Dans ce même esprit, la France doit s'efforcer de donner à l'axe Paris-Delhi-Canberra une structure permanente et autonome des traités américains, sur un modèle trilatéral plaçant les trois pays sur un pied d'égalité. S'il pourra être envisagé, à terme, d'étendre l'axe à d'autres pays aux intérêts similaires, tels que le Japon ou nos partenaires européens, il est essentiel de construire tout d'abord une structure ambitieuse tant par ses moyens que ses objectifs, et de ne pas la laisser être diluée comme l'ont été d'autres initiatives diplomatiques françaises.

Afin d'éviter un rapprochement sino-indien, la France doit continuer de soutenir activement l'octroi à l'Inde d'un siège permanent au conseil de sécurité de l'ONU. Afin de permettre à l'Australie d'échapper à l'influence commerciale chinoise, la France doit soutenir l'implantation de ses entreprises dans le pays, en particulier dans le secteur minier.

## III. Avec l'aide de nos partenaires européens, acquérir notre autonomie stratégique vis-à-vis des Etats-Unis, en concevant une diplomatie indépendante de Washington, sans lui être pour autant opposée

Cela passe par le fait pour la France d'assumer un rôle de *leadership* face à la crise climatique, et de manière plus générale d'utiliser ses partenariats européens pour procurer aux pays de l'Indopacifique des biens publics mondiaux. Une fois que la France et l'Europe auront acquis la confiance des Asiatiques, elles pourront formuler à leur égard des exigences renforcées en matière de démocratie et de protection de l'environnement<sup>12</sup>.

<sup>11</sup> Un contrat en ce sens a déjà été signé en février 2019 entre Naval Group et Canberra, portant sur la vente de douze sous-marins à l'Australie, pour une valeur de 31 milliards d'euros. La France a donc d'ores et déjà pris des actions concrètes pour promouvoir cette réalité stratégique, il s'agit désormais de consolider cette dynamique.

<sup>12</sup> Cette remarque vise principalement les pays d'Asie du Sud-Est. Elle ne s'applique ni aux pays d'Asie-Pacifique, qui ont déjà des standards élevés en la matière, ni à la Chine, face à laquelle la France et l'Europe ne disposent que d'une marge de manœuvre réduite.

#### **IV. Accélérer la mutualisation de l'effort de guerre français dans la zone saharo-sahélienne**

Les forces françaises étant engagées au Sahel depuis 2013, notre diplomatie souffre d'un éparpillement des ressources préjudiciable à l'influence française dans l'Indopacifique. Ces deux enjeux de sécurité, le Sahel d'une part et l'Indopacifique de l'autre, sont indissociables : il faut que le fardeau de la sécurité collective dans la zone sahélienne soit partagé pour que la France puisse augmenter ses engagements en Asie, et qu'elle prenne davantage de recul face à ses « tropismes essentiellement européen et africain »<sup>13</sup>.

La mutualisation de l'effort de guerre avec nos partenaires européens, dans le cadre de l'édification d'une Europe de la défense, aura d'autres effets bénéfiques pour la France. L'accord de 2020 sur le fonds européen de la défense (FED), auquel doit être consacré un budget de 8 milliards d'euros pour la période 2021-2027, est un premier pas en ce sens, même s'il manque encore d'ambition. Quoiqu'il en soit, le passage en Afrique d'un engagement militaire exclusivement français à un engagement militaire européen aura le mérite d'écarter les vieux démons du néocolonialisme, ainsi que de libérer des forces nouvelles que la France pourra consacrer à sa diplomatie indopacifique.

#### **V. Organiser une réponse coordonnée au terrorisme islamique qui sévit dans la région**

En partageant le savoir-faire français en matière de renseignement et de contre-insurrection, mais aussi et surtout en tâchant de résoudre les origines politiques du terrorisme islamiste, la France peut parvenir à l'élimination de cette menace dans la zone d'ici dix ans.

En plus de diminuer la conflictualité dans la zone, placer l'engagement français sous le signe de la lutte contre le terrorisme islamiste aura pour effet de le rendre plus légitime tant aux yeux de la communauté internationale que de ceux du public français.

---

<sup>13</sup> Rapport d'information du Sénat, *Reprendre pied en Asie du Sud-Est*, 15 juin 2014.

## PARTIE III – Recommandations d’ordre économique

Avec un PIB de 27 000 milliards de dollars début 2020<sup>14</sup>, et un taux de croissance annuel moyen de 5% sur la décennie 2010, l’Asie de l’Est et le Pacifique sont au cœur de la mondialisation économique. A cela faut-il encore ajouter 3 500 milliards de dollars et un taux de croissance annuel moyen de 6% sur la décennie 2010<sup>15</sup> pour l’Asie du Sud. L’Indopacifique a ainsi atteint un PIB égal à celui de l’Union européenne. Il est essentiel pour les grands groupes français de se positionner fermement sur ces marchés, la France n’ayant pas encore retrouvé sa puissance commerciale perdue à l’occasion de la crise asiatique de 1997. Les deux propositions suivantes visent à permettre un véritable renouveau de la puissance économique française dans l’Indopacifique.

### I. **Compenser le manque de flexibilité de la diplomatie française en matière commerciale par des accords sur les barrières non tarifaires aux échanges**

En particulier, il est grand temps pour la France de conclure une convention fiscale avec le Cambodge et le Laos, et de promouvoir plus activement le droit civiliste (en vigueur en Thaïlande, au Cambodge, au Vietnam et au Laos) face aux systèmes mixtes et au droit coutumier qui règnent sans partage sur la région. En parallèle des efforts auxquels la France consent pour promouvoir le *rule of law* dans la région, elle peut également mettre son expertise juridique sans pareille au service du *rule by law* pour une période de transition.

La France peut également promouvoir l’adhésion avec statut spécial de certains pays de la zone Indopacifique au comité européen de normalisation, sur le modèle de l’Australie et de la Nouvelle-Zélande. Singapour, le Japon ou la Corée du Sud sont autant de candidats sérieux.

En dépit des progrès que la France pourra faire sur les barrières non tarifaires aux échanges, il est également indispensable qu’elle mobilise son influence au sein de l’Union européenne pour accélérer la conclusion d’accords de libre-échange avec les pays de la zone Indopacifique.

### II. **Promouvoir au sein des institutions européennes une approche plus volontariste du développement des « régions ultrapériphériques »**

Le budget consacré par la France aux territoires d’outre-mer est relativement faible, quoiqu’en nette augmentation entre 2020 et 2021. L’aide financière du fonds européen de développement régional est donc particulièrement précieuse pour notre outre-mer. Mayotte reçoit ainsi chaque année 12 millions d’euros, et le programme pour l’océan Indien, dédié à la Réunion, reçoit 63 millions d’euros de l’Union européenne chaque année.

---

<sup>14</sup> Chiffres issus de la base de données de la Banque Mondiale.

<sup>15</sup> Idem.

Ces montants demeurent peu élevés, et il est indispensable de rediriger les aides européennes vers les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d’outre-mer, afin de compenser leur éloignement et de les ancrer plus fermement dans la communauté européenne. Ces territoires le méritent, tant ils participent à la puissance de l’Union européenne et lui donnent une capacité de projection. Il s’agit également des laboratoires du développement durable, et de régions particulièrement exposées aux risques climatiques, que l’Union européenne ne peut pas se permettre de laisser pour compte si elle veut rester crédible sur les sujets environnementaux. Enfin, leur appartenance à l’Union européenne permet à cette dernière de sécuriser ses voies commerciales, en augmentant le volume des échanges et en diminuant les primes d’assurance. Puisque pour les Européens, les gains sont collectifs, il semble tout à fait légitime de mutualiser les coûts plus encore qu’ils ne le sont aujourd’hui.

## Bibliographie

- BACHELIER Jérémy, « Vers une région Indo-Pacifique », *Revue Défense Nationale*, 23 février 2018
- BISLEY Nick et PHILLIPS Andrew, « The Indo-Pacific: What does it actually mean? », *East Asia Forum*, 6 octobre 2012
- BRATTBERG Erik et LE CORRE Philippe, « The Case for Transatlantic Cooperation in the Indo-Pacific », *Carnegie Endowment for International Peace*, décembre 2019
- DAS, *La France et la sécurité en Asie-Pacifique*, ministère de la Défense, avril 2012
- GENETET Anne, « Faisons de l'Asie du Sud-Est une priorité pour la France », *Les Echos*, 22 mars 2019
- GOLDBERG Coby, « Germany's Indo-Pacific Vision: A New Reckoning with China or more Strategic Drift? », *The Diplomat*, 15 septembre 2020
- HAACKE Jürgen et HARLEY BREEN John, « From Benign Neglect to Effective Re-Engagement? Assessing British Strategizing and Policies Towards Southeast Asia since 2010 », *Contemporary Southeast Asia*, vol. 41, décembre 2019, p. 329-363
- HEIDUK Felix et WACKER Gudrun, « From Asia-Pacific to Indo-Pacific: significance, implementation and challenges », *SWP - Deutsches Institut für Internationale Politik und Sicherheit*, 2020
- KAUFMANN Sylvie, « La France peut-elle devenir une puissance de l'Asie-Pacifique ? », *Le Monde*, 2 juin 2013
- LE DRIAN Jean-Yves, « Vision française de la prévention et la gestion des conflits : conséquences en Asie-Pacifique », *Dialogue de Shangri-La*, Singapour, 1<sup>er</sup> juin 2014
- LEVAILLANT MéliSSa, « New Delhi's Indo-Pacific policy: France's strategic partner », *Les Champs de Mars*, vol. 30, 2018, p. 243-251
- MEDCALF Rory, « Info-Pacific: What's in a name? », *The Interpreter*, 12 août 2012
- MOHAN C. Raja et BARUAH Darshana M., « Deepening the India-France maritime partnership », *Carnegie India*, 26 février 2018
- PAIVA (DE) Bruno, *France: National Involvement in the Indian Ocean Region*, Future Directions International (FDI), 5 décembre 2011
- PIPOLO Christophe, « Quels enjeux pour l'Asie-Pacifique », *Lettres de l'Irsem*, 28 mars 2013

- QI SIANG Ng, « The limits to French grandeur in the Indo-Pacific », *The Interpreter*, 26 juillet 2019
- SCOTT David, *France's "Indo-Pacific" Strategy: Regional Projection*, 20 août 2019

## Contact

Notre initiative vous intéresse ? Vous souhaitez obtenir plus d'informations, nous rejoindre, contribuer à nos travaux ? N'hésitez pas à nous contacter.



Courriel : [cercleorion@gmail.com](mailto:cercleorion@gmail.com)